

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du 19 Décembre 2025

Présents : Jérôme BAUDOT, Serge GARDIEN, Alain NAMBOTIN,, Jocelyne NAMBOTIN, Christophe BERTHET, Geneviève LAMBERET

Absent : Yoann BERNARD

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h30 par Monsieur le Maire, Serge GARDIEN. Une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Jocelyne NAMBOTIN

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 19/11/2025.

Aucune objection n'ayant été apportée,

le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité des présents.

2 – Validation de l'état d'assiette des coupes proposées par l'ONF pour l'année 2026 (29-12-25)

Eclaircies des layons de sapins

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2026

Forêt de : INNIMOND

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Justification ONF (si modification)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation				
								Vente avec mise en concurrence (sur pied)	Vente avec mise en concurrence (unité mesure)	Contrat Bois façonné	Autre vente agré à agré	Délivrance
13 a	AMEL	212	4,2	2027	2026	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte				<input checked="" type="checkbox"/>		
16 a	AMEL	247	4,9	2027	2026	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte				<input checked="" type="checkbox"/>		
18	AMEL	89	1,8	2027	2026	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte				<input checked="" type="checkbox"/>		
14 a	AMEL	115	2,3	2027	2026	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte				<input checked="" type="checkbox"/>		

- (1) Type de coupe : AMEL Amélioration, EM Emprise, IRR irrégulière, AS sanitaire, RA rase, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RGN régénération
(2) non fixée = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée
(3) Proposition de l'ONF : SUPP. proposition de suppression ; voir le technicien ONF pour précisions sur les motifs de report ou suppression
(4) A indiquer si différente de celle de l'ONF et à justifier dans la délibération. Si volonté de supprimer le passage en coupe, mettre "suppression"

Le Conseil approuve à l'unanimité des présents.

3 – Décision à prendre sur les travaux proposés par l'ONF pour l'année 2026 (30-12-25)

L'ONF propose l'entretien de la parcelle 20 : Les Fays, Creux du four
Plantation nouvelle pour assurer un taux de survie suffisant pour éviter d'être obligé de rendre la subvention obtenue en 2024
Vote : 3 pour , 2 contre , 1 abstention

La décision est donc adoptée d'entretenir la parcelle 20 par l'ONF

Entretien des limites de parcelles (travaux de maintenance)
On refuse la proposition parcelle 7 et 8 (repasser pour voir les limites)

Devis de l'ONF : 11240€ pour délimiter des parcelles
Cout trop onéreux, le conseil municipal part sur le principe de trouver quelqu'un pour s'en occuper à la place de l'ONF.
Devis 745€ pour la préparation du chantier par l'ONF accepté par le conseil municipal

Points divers :

- Rappel à l'entrepreneur de bucheronnage pour couper les peupliers à la Combe, normalement prévu en janvier 2026 (le 6)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal.
La séance est levée à 22h00

Fait à Innimond le 23/01/26

Le secrétaire de séance : Madame Jocelyne NAMBOTIN

